

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 204 Droit social			
Code	SOAS2B04	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Astrid DRAMAIX (astrid.dramaix@helha.be) Stéphane HAUTENAUVE (stephane.hautenauve@helha.be) Aude DUFOUR (aude.dufour@helha.be) HELHa Campus Montignies Laurence MARKEY (laurence.markey@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Thomas LECOMTE (thomas.lecomte@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Sophie HUBERT (sophie.hubert@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à la compréhension du contexte socio-économique, historique et politique dans lequel s'inscrit le droit social afin de cerner les enjeux liés à la protection sociale. A ce titre, elle outille le futur assistant social en tant que garant des droits individuels et collectifs. Elle comporte deux volets, sécurité sociale et droit du travail.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître les mécanismes de couverture et de protection sociale
- II. Cerner les droits et obligations de tout travailleur et assuré social
- III. Trouver des réponses et proposer des solutions dans le cadre de situations concrètes

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS2B04A	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS2B04A	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS2B04X	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Louvain-		
la-Neuve		
SOAS2B04A	Droit social	60 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS2B04A	Droit social	50
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS2B04A	Droit social	50
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS2B04X	Droit social	50
+ HELHa Louvain-		
la-Neuve		
SOAS2B04A	Droit social	50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note *globale* de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit

jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit social			
Code	7_SOAS2B04A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Astrid DRAMAIX (astrid.dramaix@helha.be) Stéphane HAUTENAUVE (stephane.hautenauve@helha.be) Aude DUFOUR (aude.dufour@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le droit social comporte deux volets : le droit du travail (travailleurs salariés, indépendants, statutaires ; relations individuelles et collectives entre les employeurs et les travailleurs salariés) et le droit de la sécurité sociale (soins de santé et indemnités, chômage, pension, allocations familiales, allocations d'handicapé, revenu d'intégration sociale et aide sociale, accidents du travail et maladies professionnelles, etc.).

Les enjeux liés à la protection sociale s'inscrivent dans un contexte socio-économique, historique et politique.

Les droits sont conditionnés et contrebalancés par un certain nombre d'obligations, tant pour les travailleurs que pour les assurés sociaux.

Les procédures, tant sur plan administratif que judiciaire, sont complexes.

Les systèmes de sécurité sociale sont entremêlés.

L'assistant social, en tant que professionnel de l'action sociale, remplit un rôle majeur, en faveur d'un public fragilisé, dans l'« accès » au droit social.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- En droit du travail

Les concepts du droit du travail doivent être compris et être manipulés par l'étudiant.

De manière générale, le cours de « droit du travail » consiste essentiellement, d'une part, à comprendre les principes fondamentaux du droit du travail, et d'autre part, à connaître l'organisation du travail en Belgique.

- En droit de la sécurité sociale

L'étudiant doit identifier les institutions qui forment le système de sécurité sociale en Belgique, ainsi que les articulations au sein des différents régimes de sécurité sociale (avantages, conditions, procédures, ...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1ère partie - Droit du travail :

Le cours s'articule autour des points suivants :

1. Généralités : Objet et définition – normes – juridictions
2. Notions de contrat de travail : Définitions et éléments constitutifs – types de contrats – conditions de validité – clauses – avenant au contrat
3. Obligations et responsabilités des parties au contrat
4. Suspension de l'exécution du contrat de travail : Maladie – accident du travail – maternité – congés de circonstances – raisons impérieuses – vacances annuelles – congé éducation – crédit temps et congés thématiques – chômage temporaire – ...
5. Cessation du contrat de travail : Modes de rupture du droit commun – rupture avec préavis – indemnité de rupture – cas du CDD – faute grave – rupture des travailleurs protégés – ...
6. Temps de travail et organisation
7. Rémunération et protection
8. Droit des relations collectives de travail : Conseil d'entreprise – comité pour la prévention et la protection au travail – délégation syndicales – grève

2ème partie - Droit de la sécurité sociale :

Assurance soins de santé et indemnités, assurance chômage, pension, allocations familiales, allocations d'handicapé, assurance accidents du travail, maladies professionnelles, .

Démarches d'apprentissage

- Enseignement de type magistral
- Exercices : examen de documents, résolution de cas pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Rappel et synthèse des concepts importants au fil des cours.

Séance de questions/réponses effectuée lors du dernier cours.

Sources et références

« Droit du travail » (W. VAN EECKHOUTTE et V. NEUPREZ, Kluwer)

« Eléments de droit du travail » (A.-V. MICHAUX, Larcier)

« Droit de la sécurité sociale » (J.-F. FUNCK, Larcier)

VERBRUGGE F., « Guide de la réglementation sociale pour les entreprises », Ed. Kluwer, 2022.

V. Vannes, Questions approfondies de droit du travail, Presses universitaires de Bruxelles.

P. Denis, Droit du travail, Larcier.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le cours est constitué (droit du travail) :

- D'un syllabus reprenant les concepts théoriques à compléter par l'étudiant ;
- De documents sociaux ayant pour objectif une mise en pratique prolongeant et complétant ce cours (modèles de contrat de travail, fiche de paie, C4, etc.) ;
- De diverses législations (loi du 3 juillet 1978 sur le contrat de travail – loi du 16 mars 1971 sur le travail – loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs).

4. Modalités d'évaluation

Principe

En matière d'examen tout (et uniquement) ce qui est évoqué et développé au cours.

- 1ère partie : Droit du travail (Astrid Dramaix): examen écrit en janvier et en septembre; Cette partie vaut 2/5 de la note finale
- 2ème partie- Droit de la sécurité sociale (Stéphane Hautenaue et Aude Dufour) : examen oral en janvier et en septembre. Les étudiants seront invités à préparer des casus(casi pour les puristes) dans le cadre de cet examen oral et à approfondir certains points de la matière. Plus de détails lors des séances et sur le site Connected du cours. Cette partie vaut 3/5 de la note finale

Pour les étudiants en credit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours, selon les mêmes modalités.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe + Exo	100			Exe + Exo	100

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

La note de cette activité d'apprentissage représente une pondération de 5/60 du Bloc2

Droit du travail : 2/5ème de la note. Droit de la sécurité sociale : 3/5ème de la note.

Il s'agit d'une épreuve d'évaluation intégrante et absorbante, c'est-à-dire qu'il faut avoir présenté les deux parties de l'AA'Droit social' pour que la moyenne pondérée puisse être réalisée. Et donc, en cas de mention CM, ML, PP,PR,Z ou FR dans une des deux parties, la mention dont il est question sera la note portée à l'activité d'apprentissage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).